

Le logement et les Aides techniques



« *J'aimerais aménager mon logement. De quels conseils et aides puis-je bénéficier ?* »

Bien vivre à domicile nécessite parfois d'apporter des aménagements au logement que l'on occupe afin d'en améliorer l'accessibilité et la sécurité. Il peut s'agir d'adaptation de la salle de bain, des accès extérieurs ou de domotique par exemple.

Les ergothérapeutes de la Maison de l'Autonomie sont à même de préconiser les équipements nécessaires.

> Qui peut en bénéficier ?

Toute personne à partir de son 60^{ème} anniversaire, bénéficiaire de l'APA ou titulaire d'une carte d'invalidité.

> Quelles sont les démarches à effectuer ?

Prendre contact avec l'ergothérapeute de la Maison de l'Autonomie pour un rendez-vous à domicile. Elle fait le point sur la situation, recueille les besoins et les habitudes de vie.

Elle propose alors un aménagement.

> Coût ?

Le conseil en ergothérapie est gratuit pour les Terrifortains.

Plusieurs partenaires peuvent contribuer à diminuer le coût total des travaux à engager. Les attributions des subventions tiennent compte du statut du bénéficiaire et de ses revenus.

> À qui s'adresser ?

Service Personnes âgées

Maison de l'Autonomie
Centre des 4 as
4 rue de l'As de carreau
90000 Belfort
Tél : 03 70 04 89 00
www.territoiredebelfort.fr

SOLIHA

2 rue du Comte de la Suze

90000 Belfort

Tél : 03.84.90.47.60